

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

**Communiqué de Presse**

***Mercredi 22 avril 2020***

 **Point sur l’activité du PC ECO : versement des premières aides**

Le Vice-Président, Teva Rohfritsch, et la ministre du Tourisme et du Travail, Nicole Bouteau, ont fait le point, mercredi, sur l’activité du PC ECO et sur le versement des premières aides.

Après avoir eu une activité très soutenue du Centre d’appels du PC ECO, avec près de 10 000 appels par jour, depuis une semaine, le nombre d’appels se situe désormais entre 2 500 à 3 000. Cette structure a été mise en place pour accompagner les entreprises et les salariés fortement impactés par la crise sanitaire qui frappe la Polynésie.

Le centre d'appels est composé de deux équipes de 10 personnes qui se relaient du lundi au samedi pour répondre aux demandes de renseignement et traiter les nombreux emails également adressés au PC. Une seconde équipe instruit les demandes qui sont nombreuses. A ce jour, plus de 5 500 patentés ont sollicité l'Indemnité de Solidarité (IS) et 1 200 entreprises sollicitent le Revenu Exceptionnel de Solidarité (RES) pour leurs salariés. Une autre équipe gère plus particulièrement les demandes de CAES (Convention d'Aide Exceptionnelle de Solidarité) destinées aux personnes dont le foyer ne dispose d'aucun revenu.

Dès la fin du confinement, l’activité du PC ECO sera organisée de manière à instruire les demandes des dispositifs post-confinement : le DiESE et le DESETI. Ces équipes ont été renforcées dès vendredi dernier de fonctionnaires issus d'autres administrations que celle du SEFI, afin de pouvoir absorber le volume de dossiers générés par les demandes réceptionnées et à venir.

**Bilan des premières aides versées**

Près de 13 000 dossiers (12 942) ont été transmis à la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) lundi 20 avril pour paiement.

Sur les dossiers transmis, 21,45% ont été identifiés comme ayant des anomalies. Parmi eux, beaucoup devraient être résolues rapidement. En effet, sur les 2776 cas en erreur, 1431 comportent des erreurs qui ne sont a priori pas bloquantes. Le paiement pourra se faire sous réserve de compléter les informations manquantes ou erronées. Les paiements se feront tous les jours sur ces dossiers rectifiés et pour ceux que le SEFI continuera à envoyer à la CPS jusqu’à la fin du mois. Les erreurs sont majoritairement liées au DN qui n’existe pas, ou bien le ressortissant ou l’établissement n’a pas été trouvé, ou encore le destinataire de l’aide n’a pas de référence bancaire, ou les montants ne sont pas ou mal indiqués. Les indemnités versées représentent à ce jour plus de 800 millions Fcfp.

Concernant la Convention d’aide exceptionnelle de solidarité (CAES), les premiers dossiers ont été reçus dans le courant de la semaine passée. La première commission consultative relative à l’examen des demandes de CAES s’est réunie mardi. Elle est présidée par le ministère du Travail et est composée également du ministère en charge du budget et du ministère des solidarités. Lors de cette commission, 301 dossiers instruits (communes, associations, administration) ont été examinés, pour un montant total de 46 050 000 Fcfp.

Les projets d’activité portent essentiellement sur les secteurs suivants : aide agricole  (agriculture solidaire : entretenir le terrain agricole, préparer et planter les semences, arroser, entretenir régulièrement les plants), agent d'entretien (entretien des espaces verts et des espaces publics, technicienne de surface), agent polyvalent des collectivités (jardin partagé, couture, fabrication de jardinière, distribution des récoltes, confection de masques, sacs de courses traditionnels et distribution dans les foyers) ou encore pour le suivi de familles et les aides à la personne (réalisation des courses de première nécessité pour les personnes âgées). La prochaine commission aura lieu le jeudi 23 avril. L’objectif est de faire débuter les premières conventions le lundi 27 avril et de prévoir des démarrages ensuite tous les lundis.

 -o-o-o-o-o-